

Demande de Visa pour Arabie Saoudite : Informations essentielles

- Toutes les rubriques du formulaire officiel du Consulat d'Arabie Saoudite doivent être remplies entièrement et lisiblement. Le formulaire doit être signé sous peine de non validité.
- La religion doit obligatoirement être indiquée sur le formulaire officiel de demande de visa.
- L'enregistrement Enjazit appelée « Visa Application » ainsi que le paiement des frais consulaires « Visa Fee » doivent obligatoirement être effectués pour toute demande de visa. En cas d'erreur, les frais payés ne seront pas remboursés par le consulat d'Arabie Saoudite. L'agence Visa-en-ligne peut se charger d'effectuer l'enregistrement Enjazit.
- Tout requérant d'un visa Saoudien doit disposer d'un passeport biométrique ou à lecture optique électronique. Le passeport doit comprendre au moins deux pages vierges et être valable au moins 6 mois à compter du jour de la demande de visa.
- Il est fortement conseillé de demander un visa environ 1 mois avant l'entrée sur le territoire du Royaume d'Arabie Saoudite. Le visa Saoudien est valable à compter de sa date d'émission.
- Le nombre d'entrée qui sera accordée par le Consulat d'Arabie Saoudite est fonction de l'invitation en Arabe délivrée par votre partenaire en Arabie Saoudite ou par le ministère des affaires étrangères Saoudien.
- Le visa est valable jusqu'à la date d'expiration indiquée. Les visas non utilisés ou expirés ne pourront pas faire l'objet d'un remboursement, ni d'un renouvellement.
- Un visa ne peut pas être prolongé par le Consulat d'Arabie Saoudite. En cas de prolongation de séjour, il faudra effectuer la demande d'un nouveau visa.
- Pour les visas affaires, tous les documents requis pour la constitution du dossier de demande de visa doivent être nominatif.
- Tout dépassement de séjour en Arabie Saoudite dans le cadre d'un voyage touristique ou d'affaires est passible d'une amende.
- Le visa Saoudien apposé sur votre passeport indiquera les informations suivantes : la catégorie de visa délivrée, la durée de séjour autorisée, Nom et prénom(s) du demandeur de visa, le nombre d'entrée autorisée, la date du début de validité du visa, la date de fin de validité du visa, le numéro du passeport, le lieu de délivrance du visa.